



SAISON 2020-2021
INSCRIPTIONS ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES
ADULTES

- Imposition 2020
- 299€ d'impôts
 - De 300€ à 600€
 - Plus de 601€

Adhérent n°

Date d'inscription :
// 20....

À remplir par l'adhérent :

Nom et prénom :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Tél domicile : Tél portable :

E-MAIL IMPORTANT :

-> Merci de bien vouloir indiquer votre e-mail, seul moyen de vous contacter en cas de force majeure

Date de naissance : / / Âge : Sexe : F ou M

• Avez-vous fourni un certificat médical obligatoire pour votre activité sportive ? OUI NON

• Souhaitez-vous recevoir la Newsletter de la MJC ? OUI NON

(Dates d'ouverture / fermeture / vacances de la MJC + événements, spectacles, stages)

• Souhaitez-vous recevoir la plaquette de la saison prochaine par voie postale ? OUI NON

• Souhaitez-vous recevoir l'invitation de l'Assemblée Générale de la MJC par voie postale ? OUI NON

→ verso à remplir

> Tableau réservé à l'administration <

ACTIVITÉS du 12/09/20 au 19/06/21 (30 séances minimum)			
Activités 2020-2021	Jours	Horaires	Montant
			€
			€
			€
			€

RÉDUCTIONS ET TOTAL À PAYER		
Réduction activité supplémentaire :	-15€ x	- €
AVOIR 2020 :		- €
TOTAL activités + adhésion 11€		€

INFORMATIONS	RÈGLEMENT					
	Montant	Règlement au :	ESP.	CH.	ANCV	Encaissé le :

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

En étant adhérent, vous nous autorisez à utiliser pour notre communication MJC (site internet, plaquettes, affiches, expos, photos...) toutes les images prises au sein de la MJC ou lors des événements organisés par la MJC.

En cas de refus de votre part, merci de nous le signaler par écrit à l'accueil de la MJC.

ARRÊT D'UNE ACTIVITÉ

Interruption d'activités en cas de force majeure pour la MJC

Dans le cas où la MJC est empêchée de poursuivre ses activités en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables (catastrophe naturelle, guerre, épidémie, incendie...), aucun remboursement ne sera effectué par la MJC sur la ou les séances non réalisées.

Annulation d'une activité de la part de la MJC

Si le nombre de participants est insuffisant dans une activité, la MJC se réserve le droit d'annuler cette activité au plus tard le 1er novembre 2020. Les séances non effectuées seront remboursées. Le montant de l'adhésion sera conservé par la MJC.

Annulation d'une inscription aux activités de la part de l'adhérent

- L'annulation de votre inscription à une activité est possible sans justificatif jusqu'au 26 septembre 2020 inclus. Votre activité ne sera pas facturée. **Le montant de votre adhésion reste cependant dû et encaissé par la MJC (11€).**

- Après le 26 septembre 2020, l'adhérent peut faire une demande de remboursement d'une activité par courrier ou par mail dans les cas suivants : **maladie, accident, déménagement, mutation**. Si la demande est acceptée, le remboursement se fera à partir de la date de réception du courrier par la MJC et uniquement pour la période restant à courir. La MJC conservera dans tous les cas le montant de l'adhésion (11€) ainsi que 25% du montant de la cotisation.

Conditions détaillées sur la plaquette et le site internet de la MJC Laënnec Mermoz

- Aucun remboursement ne sera effectué après le **1er mars 2021**.

À Lyon,

« Lu et approuvé » - Signature